

Analyse partagée des besoins sociaux

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Cette année, l'Analyse partagée des Besoins Sociaux s'est attachée à illustrer les traductions locales de la crise économique. Au-delà de cet élément d'actualité, elle a visé à identifier des grandes tendances sociales et démographiques pour orienter l'action des différents acteurs locaux. Cette délibération en reprend une synthèse, complétée des réponses mobilisées par la Ville et le CCAS face à ce diagnostic.

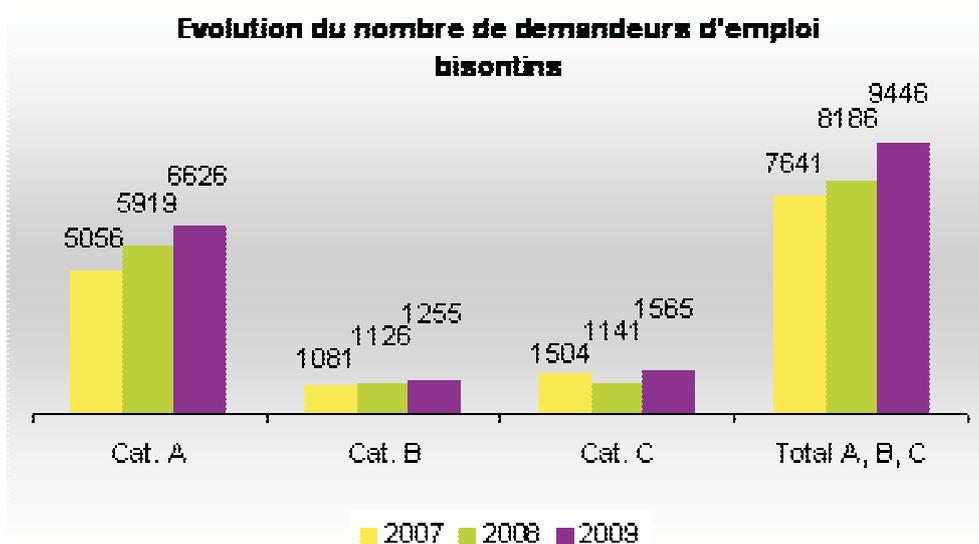
I - Un diagnostic au service de l'action publique locale

A. Une crise économique qui se traduit localement

La crise économique amorcée en 2008 s'est poursuivie en 2009. Le pays a oscillé entre récession et croissance nulle, la Franche-Comté faisant partie des régions les plus impactées. La situation de Besançon n'est pas aussi marquée, même si la ville a subi elle aussi les répercussions de ce contexte socio-économique.

Dès 2008, **le nombre d'emplois salariés s'est vu diminuer de 3 %**, signe d'un ralentissement de l'activité économique et d'inquiétudes des décideurs.

Cette baisse de l'offre se couple avec une forte hausse des demandeurs d'emploi. En effet, en 2008, + 17 % de demandeurs d'emplois de catégorie A étaient inscrits par rapport à 2007. Cette augmentation s'est poursuivie tout au long de l'année 2009. Au final, entre décembre 2007 et décembre 2009, la Ville enregistre **+ 31 % de demandeurs d'emploi** de cette catégorie, soit 6 626 personnes.



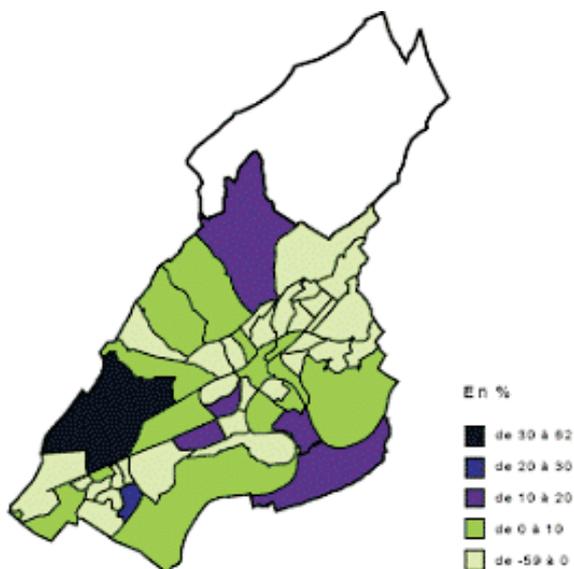
La zone d'emploi de Besançon avait un taux de chômage de 9,4 % au quatrième trimestre 2009, soit un taux légèrement inférieur au niveau national (9,6 %).

Cette hausse de la demande d'emploi touche inégalement les personnes. Les hommes, les jeunes et les personnes faiblement diplômées sont davantage impactés.

Au-delà de la demande d'emploi, les services du CCAS font état d'une forte hausse des sollicitations : + 20 % de ménages bénéficiaires des aides financières entre 2007 et 2009, 2 000 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire proposée dans le réseau CCAS, une augmentation des accompagnements des personnes sans domicile.

B. La population bisontine en grandes tendances

Evolution de population entre 1999 et 2006

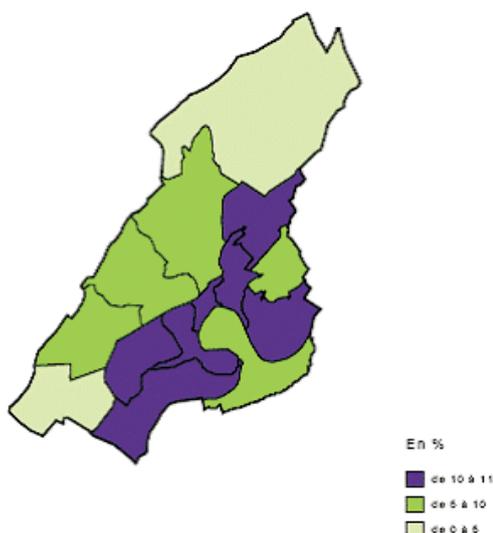


La population bisontine s'est stabilisée entre 1999 et 2006, années des deux derniers recensements de population. Peuplée de **117 080 habitants**, la ville confirme les tendances d'isolement et de vieillissement amorcées il y a quelques années.

En 2006, **un ménage sur deux est composé d'une personne seule**. C'est là le résultat de plusieurs phénomènes aux premiers titres desquels le vieillissement de la population et les séparations.

Source : INSEE, Recensements de la population

Part des personnes de 75 ans et plus par quartier

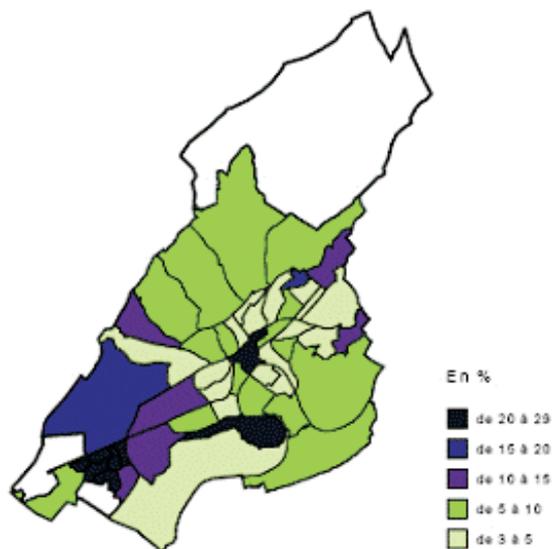


Les personnes de 60 ans et plus représentent, en 2006, 18 % de la population, soit près de **21 500 personnes**. A noter, la forte progression des personnes de 75 ans et plus qui voient leurs rangs grossir de 23 % pour atteindre plus de 9 000 personnes.

Source : INSEE, Recensement de la population 2006

En 2008, près de **9 % des ménages bisontins bénéficiaient d'un minimum social** (Revenu Minimum d'Insertion, Allocation Parent Isolé ou Allocation Adulte Handicapé). Cette proportion est quasiment stable entre 2007 et 2008. Toutefois, ce constat peut être nuancé : 54 % des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion l'étaient depuis 2 ans au moins. On constate donc toujours une forte difficulté à sortir de ce dispositif. Sans avoir les données précises, le Département du Doubs souligne une hausse des sollicitations, de l'ordre de 15 % sur le RSA socle en 2009 (qui vise les anciens bénéficiaires du RMI et de l'Allocation Parent Isolé) ; c'est là une répercussion de la crise économique.

Part des bénéficiaires de minima sociaux dans les ménages



Les secteurs enregistrant la plus forte part sont ceux de Planoise, Grette, Chopin et Palente. Tilleroyes est impacté par les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé puisque plusieurs structures dédiées sont présentes sur le territoire.

Sources : CAF 2008 ; Insee, Recensement de la population 2006

Dans un contexte plus général, le revenu médian des Bisontins a légèrement cru en 2006 et 2007 pour atteindre 21 500 € annuels par ménage. Les inégalités [calculées par le rapport interdécile (mesure des écarts entre les plus hauts et les plus bas revenus)] se sont également légèrement amoindries. En 2008, près de 9 500 allocataires de la CAF vivaient sous le seuil de bas revenus (Seuil de bas revenus : 903 € mensuels par unité de consommation en 2008), soit 16 % des ménages bisontins.

En terme de handicap, la Ville de Besançon poursuit sa tendance à l'augmentation des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé amorcée depuis quelques années. Entre 2007 et 2008, + 7 % d'allocataires sont comptabilisés. Au-delà de ce minimum social, il est constaté que les demandeurs d'emploi ayant la qualification travailleur handicapé ont subi de manière plus amortie la crise économique en 2008. Alors que les demandeurs d'emploi tout public augmentaient de 8 %, les demandeurs d'emploi ayant la reconnaissance travailleur handicapé augmentaient de 3 %.

C. Zooms : mieux connaître pour mieux agir

En parallèle de ces analyses statistiques, des groupes de travail partenariaux ont été réunis autour de deux problématiques particulières.

Un premier thème portait sur la définition des **besoins en termes d'activités péri et extrascolaires**. Le diagnostic a permis de qualifier l'offre disponible à Besançon. Des manques ont été mis en évidence, de même que les enjeux locaux à court, moyen et long terme. Au terme de ce diagnostic, les enjeux prioritaires résident dans la coordination des activités au sein de chaque quartier. Cela permettrait une meilleure lisibilité mais aussi la construction de projets mieux adaptés aux besoins des familles. Un projet éducatif local construit de manière partenariale permettrait de répondre à ces manques et mettrait en cohérence l'offre diversifiée présente sur le territoire.

Le second thème portait sur les «**jeunes en rupture**». Cette expression recouvre des réalités très diverses ; c'est pourquoi le travail partenarial a visé à donner une définition et une typologie des différents jeunes en rupture. Pour chaque typologie, les réponses disponibles ont été identifiées, de même que les manques. De manière globale, entre 50 et 100 jeunes ont été repérés comme étant en rupture par les partenaires. Le constat porte notamment sur la complexité et la durabilité des problématiques de ces jeunes. En termes de réponses, il s'agit de les calibrer de manière à accorder un temps long à la prise de

contact et à l'émergence d'une demande de la part du jeune. En effet, la défiance vis-à-vis des adultes et des institutions est forte. Une fois la demande formulée, la réactivité est indispensable. Le besoin réside donc particulièrement dans une plus grande souplesse des dispositifs.

II - La Ville et le CCAS mobilisés pour répondre à ces enjeux

Face à ce diagnostic, la Ville et le CCAS se voient confortés dans la déclinaison d'un projet politique articulé autour des solidarités auprès des plus fragiles et autour du lien social.

A. De nouveaux besoins issus de la crise

La crise économique a des répercussions locales en termes de précarité et de fragilité accrue d'une partie de notre population. La mise en place en 2010 d'un Pacte Territorial d'Insertion avec le Conseil Général permettra de définir les axes d'une politique stratégique commune en termes d'accompagnement social, d'insertion et d'accès à l'emploi.

De même, la jeunesse trouve une place encore plus importante au cœur de l'action municipale devant leur exposition particulière au contexte socioéconomique actuel. Ainsi, la Ville et le CCAS ont défini un Plan Local de Lutte contre la Précarité des Jeunes Bisontins (cf. partie suivante) qui sera mis en œuvre dès 2010.

Plus largement, la Ville anime et coordonne sur son territoire la politique du logement et notamment le lien avec les bailleurs sociaux. Le CCAS, pour sa part, assure un rôle clé dans le champ de l'hébergement et du logement d'insertion. En 2010, la mise en œuvre d'un nouveau service public de l'hébergement sera l'occasion de mettre l'accent sur l'accompagnement lié au logement et sur les besoins spécifiques des jeunes, particulièrement impactés par le contexte économique actuel.

B. Une confirmation du vieillissement et des besoins des personnes handicapées

La confirmation du vieillissement de la population permet de conforter les politiques d'accompagnement du vieillissement. L'accès aux droits et l'information sont aujourd'hui facilités par un lieu unique -La Maison des Seniors- qui a vocation à devenir une référence pour les Bisontins. Au-delà, l'offre d'hébergement des logements-foyers et l'action des services prestataires de soutien à domicile montrent toute leur pertinence. Les perspectives de développement d'actions favorisant le lien social et la prévention de l'isolement seront facilitées par le partenariat créé et fédéré par la Maison des Seniors.

En terme de handicap, le CHAT demeure l'outil privilégié d'aide par le travail des personnes handicapées. Au-delà, les marges de progrès des entreprises locales dans le respect de l'obligation d'emploi des personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé ouvrent un champ d'action auprès du secteur économique, dans le prolongement du schéma d'accessibilité.

C. Des besoins multiformes liés à l'enfance et à la petite enfance

La présence dans les écoles élémentaires de garderie, d'études du soir et de restauration scolaire offre un maillage fin du territoire. La mise en place de la cuisine centrale en 2010 permettra d'améliorer le service actuel. Ce panel est également enrichi d'activités culturelles, sportives ou d'aide aux devoirs dans les écoles de la géographie prioritaire. Il s'agit bien pour ces enfants d'accéder à des activités de découverte, de socialisation et d'ouverture. Enfin, la mise en place en 2006 du Programme de Réussite Educative complète ce champ. Ce programme vise les enfants souffrant de fragilités et propose un accompagnement global et personnalisé pour les remettre dans une dynamique de réussite éducative. Les besoins relevés dans ce domaine se situent donc davantage dans la lisibilité et la coordination des diverses offres. L'adoption d'un projet éducatif local permettrait de travailler à ces axes avec les partenaires locaux.

Dans le domaine de la petite enfance, la Ville met en place une politique volontariste qui permet, à travers l'offre proposée aux familles, de nombreuses places d'accueil dans les crèches, halte garderies et chez les assistantes maternelles. Les perspectives d'assouplissement des conditions d'accueil (accueil en urgence, à temps partiel...) seront l'occasion d'adapter le service aux besoins des familles.

D. Un besoin de consolidation du lien social renforcé par la montée de l'isolement résidentiel

Le constat de la part importante de ménages isolés se confirme avec une augmentation importante entre deux recensements. Le travail autour du lien social, du soutien à l'engagement citoyen et aux démarches de solidarités de proximité est pleinement justifié dans une ville où l'isolement résidentiel est particulièrement important, notamment (mais pas seulement) chez les ménages âgés de 60 ans et plus.

La Ville de Besançon mène à travers les structures d'accueil et d'animation socioculturelle des actions visant à lutter contre les exclusions et à favoriser la citoyenneté et le développement social. C'est tout l'objet des discussions à venir avec la CAF dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et des nouvelles conventions de partenariat avec les Maisons de quartier associatives, qui sont plus que jamais des relais précieux de l'action de la Ville dans ses quartiers.

En ce qui concerne les actions dans les quartiers de la géographie prioritaire, l'année 2010 sera une année charnière. La refonte de la géographie prioritaire et les négociations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale impacteront au premier plan l'action de la Ville et des associations dans nos quartiers sensibles.

Enfin, les perspectives d'actions issues de Projets de Territoire en cours de construction dans les quartiers prioritaires permettront de renforcer les liens entre divers champs de l'action publique et de favoriser l'émulation pour répondre au plus près aux besoins des Bisontins, à commencer par ceux des plus fragiles. Les premiers rapprochements entre les équipes sociales et des équipes présentes dans les maisons de quartier permettent d'amorcer une réponse plus réactive et plus globale aux personnes. Elle sera poursuivie pour intégrer d'autres composantes de l'action de la ville sans oublier l'association des partenaires.

III - Une priorité municipale : le plan local de lutte contre la précarité des jeunes

Le contexte actuel de crise économique impacte particulièrement les jeunes en termes d'insertion sur le marché du travail, de logement, et plus largement de précarité. C'est pourquoi la Ville de Besançon et le CCAS ont souhaité mener une action volontariste en direction de ce public. Ainsi, les différents élus et directions de la Ville ont élaboré, en lien avec les organismes locaux (CRIJ, Mission Locale, FJT, ADDSEA, ...), un projet de **plan local de lutte contre la précarité des jeunes de 16 à 25 ans à Besançon.**

Ce plan vise à :

- donner une impulsion nouvelle à la réflexion municipale sur sa propre action en direction des jeunes précaires (notamment au regard de l'action du CCAS traditionnellement plutôt tournée vers les aînés),
- améliorer la lisibilité et la visibilité des actions entre la Ville et ses partenaires en direction de ces publics,
- repérer les besoins non couverts et susciter de nouvelles actions le cas échéant,
- renforcer la coordination des intervenants et mobiliser de nouveaux partenariats (notamment en répondant aux appels à projets du Haut Commissariat à la Jeunesse).

C'est donc pour répondre à ces objectifs que le Plan est doté de six axes de travail principaux :

- Axe I. Répondre à l'urgence des situations des jeunes les plus en difficulté et lutter contre les exclusions, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'éducation
- Axe II. «Capter les jeunes» : en renforçant l'information à destination des jeunes et en allant au devant d'eux,
- Axe III. Accompagner les jeunes dans leur insertion et sécuriser leurs parcours par l'aide aux projets :
 - III.1. en donnant priorité à l'accès à l'emploi et à la formation
 - III.2. en développant un dispositif de microcrédit
 - III.3. en soutenant l'accès au logement autonome
- Axe IV - Accompagner le passage à l'âge adulte : «Passer le cap et apprivoiser les risques»
- Axe V - Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- Axe VI - Faciliter les études supérieures à Besançon, en prenant en compte la situation particulière des étudiants en précarité.

Ces axes d'orientation sont déclinés de manière opérationnelle. L'objectif est de mener des actions à court et moyen terme à la fois directement sur les problèmes de précarité mais aussi de façon indirecte et plus large en termes de prévention, d'information et de citoyenneté.

Les actions inscrites dans ce plan peuvent être des projets nouveaux inscrits à des appels à projet du Haut Commissariat à la Jeunesse, des actions de lutte contre la précarité portées directement par la Ville et le CCAS, des actions qui contribuent à lutter contre la précarité, portées par un partenaire et soutenues par la Ville.

ANNEXE

Extrait du Plan Local de Lutte contre la Précarité des Jeunes : Objectifs 2010

Axe	Objectifs 2010
Axe 1 - Répondre à l'urgence des situations des jeunes les plus en difficulté et lutter contre les exclusions, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de l'alimentation, de l'éducation	Ouverture d'un Espace Santé rue Champrond, lieu distribution alimentaire Montrapon Fontaine Ecu, poste psychologue de rue
Axe 2 - «Capter les jeunes» : en renforçant l'information à destination des jeunes et en allant au devant d'eux	Soutien au Portail Jeunesse (+ espace intranet), 3 à 4 Rencontres Professionnelles Jeunesse, diagnostic jeunesse de territoire
Axe 3.1 - Accompagner les jeunes dans leur insertion et sécuriser leurs parcours par l'aide aux projets en donnant priorité à l'accès à l'emploi et à la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Doubler en 2 ans le nombre de parrainages (Charte de la Diversité) - Expérimenter une «banque de stage» à Planoise / rentrée 2010 - 150 contrats d'autonomie - 50 jeunes en mobilité internationale (16 bourses chantiers internationaux, 16 individuels, 20 CFA)

Axe	Objectifs 2010
Axe 3.2 - Accompagner les jeunes dans leur insertion et sécuriser leurs parcours par l'aide aux projets en développant un dispositif de microcrédit personnel	- 50 jeunes en «parcours» grâce au micro crédit - 100 jeunes aidés pour préparer le «permis de conduire»
Axe 3.3 - Accompagner les jeunes dans leur insertion et sécuriser leurs parcours par l'aide aux projets en soutenant l'accès au logement autonome	- 20 «Logements tremplins» - 10 logements «intergénérationnels» à titre expérimental (sur les diverses formules proposées : logements partagés, logement étudiants / services,...)
Axe 4 - Accompagner le passage à l'âge adulte : «Passer le cap et apprivoiser les risques»	- Développer un accueil journée dans les chantiers éducatifs d'insertion 16-25 ans - Lancer l'opération «Paroles en tête»
Axe 5 - Favoriser l'engagement citoyen des jeunes	- Créer un CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets) - Créer une équipe d'étudiants médiateurs pour participer à la régulation des jeudis soirs festifs en centre-ville
Axe 6 - Faciliter les études supérieures à Besançon, en prenant en compte la situation particulière des étudiants en précarité	Améliorer les réponses existantes aux besoins spécifiques des étudiants en lien avec le CROUS notamment.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«M. LE MAIRE : Cette analyse des besoins sociaux identifie les grandes tendances sociales et démographiques pour orienter notre action publique. C'est un moment important. Comme je me suis déjà exprimé là-dessus, je passe la parole à Marie-Noëlle SCHOELLER.

Marie-Noëlle SCHOELLER : Je rappelle que l'analyse des besoins sociaux est une obligation annuelle des CCAS qui doivent les soumettre à leur conseil d'administration aux fins de préconisation et d'orientation de la politique sociale du CCAS. Il n'y a aucune obligation de le présenter en Conseil Municipal mais il nous semblait important de l'en informer et je répondrai aux questions s'il y en a.

Une analyse des besoins sociaux se traduit par trois parties, une première générale qui comme l'a dit M. le Maire concerne l'évolution socio-économique et démographique de la région. Vous verrez qu'on est un peu bloqué cette année parce que nous avons les chiffres du recensement qui se terminent à 2006 et que nous avons dû dans un souci de cohérence se tenir à cette période de façon à ce qu'on compare soit comparable. Le prochain recensement global sera 2010, ce sera plus facile. Une deuxième partie concerne des thèmes spécifiques qui sont choisis avec nos partenaires en fonction des problèmes qui se posent. Cette année deux thèmes ont été choisis, c'est la jeunesse et les activités extra-scolaires, c'est la raison pour laquelle on vous a proposé un plan jeunesse, et la troisième partie concerne les préconisations. Par ailleurs vous avez reçu par mail un document complémentaire parce que certains auraient souhaité avoir un peu plus d'informations notamment chiffrées sur le plan jeune. C'est vrai que la plupart des actions se font à moyens constants et que notre souci était surtout de réorienter, comme c'est très divers, d'essayer de rassembler tout cela et de lui donner du sens.

La première partie porte sur la traduction locale de la crise. La crise économique a eu trois effets majeurs, premier effet : ralentissement de l'activité économique. On a observé en 2009 une stabilisation du nombre de créations d'établissements, on en a 13 000 sur Besançon dont 91 % de très petites entreprises, c'est-à-dire moins de 10 employés et la plupart n'en ont qu'un ou deux, une baisse du nombre d'emplois salariés, - 3 % sur les années 2007/2008, une forte baisse du nombre d'emplois collectés par

Pôle Emploi entre 2008 et 2009, une baisse de 56 % et un taux de chômage de 9,1 % c'est-à-dire qu'on se trouve au niveau national alors que jusqu'en 2008 on était plutôt en dessous.

Deuxième effet : augmentation forte de la demande d'emplois avec + 31 % de demandeurs d'emplois de catégorie A c'est-à-dire disponibles immédiatement entre décembre 2007 et décembre 2009, + 36 % pour les moins de 26 ans d'où notre souci d'avoir une réponse par rapport à ce sujet-là et entre + 35 et + 40 % pour les niveaux de formation 4 et 5 c'est-à-dire baccalauréat et en-dessous. Cela veut dire que sont plus particulièrement touchés en premier les jeunes, en deux les hommes et en trois les moins qualifiés.

Enfin troisième effet : une augmentation des sollicitations du CCAS. On a + 20 % de ménages bénéficiaires des aides financières et + 33 % de crédits d'aides financières entre 2007 et 2010. Pour l'aide alimentaire, nous avons 9 structures qui dépendent du CCAS sur l'ensemble des structures et pour ces seules structures du CCAS, nous avons 2 000 familles.

Quelques éléments thématiques maintenant, en terme démographique et c'est là où la limite de l'exercice fait que nous sommes obligés de nous référer au dernier référendum. Donc on voit une agglomération qui a gagné 2,7 % d'habitants entre 1999 et 2006, une population de la ville qui s'est stabilisée mais il semblerait que les derniers chiffres qu'on va sortir traduisent plutôt une hausse. Au dernier recensement on était à 117 080 habitants. Les secteurs qui ont gagné en population sont plutôt vers l'Ouest, Citadelle, Tilleroyes, Torcols, Villarceau, Victor Hugo et Risler alors qu'on verra que l'Est a une problématique différente. On constate aussi un élément fort qui est le renforcement de l'isolement. La moitié des ménages est composée d'une seule personne, c'est un peu au-dessus de la moyenne des villes de la même strate car nous sommes à 50 %, les autres sont à 49 %. Cela est dû au vieillissement, aux séparations, au fait aussi que nous sommes une ville universitaire. Qui dit isolement résidentiel ne veut pas d'ailleurs dire qu'il y a nécessairement isolement social, on le voit dans la recherche plus approfondie, mais dans tous les cas il y a des incidences nombreuses que ce soit en terme de logements, de vie des quartiers, de solidarité, de proximité, d'actions intergénérationnelles, etc. un nombre moyen de personnes par ménage qui était déjà en baisse en 2006 puisqu'on est à 1,89. Un détail confirme ce qu'on sait déjà mais quand même il est là, c'est qu'actuellement chez les personnes âgées on vit en couple jusqu'à 75 ans et après on a une bascule, c'est-à-dire que la majorité après sont des femmes seules.

On a noté pendant cette même période de recensement une population de moins de 15 ans qui est en baisse, elle a baissé de 11 % entre 1999 et 2006. En 2006, 15 % des Bisontins ont moins de 15 ans et 5,4 % ont moins de 5 ans. La part des 75 ans et plus par quartier, de la même façon qu'au niveau national augmente, 18 % de Bisontins ont plus de 60 ans, on a une augmentation de 23 % de personnes de 75 ans et plus entre la période 1999 et 2006. Les quartiers les plus vieux se trouvent à l'Est plutôt, Chaprais-Cras, Bregille, Palente-Orchamps, Saragosse. Cela amène aussi par exemple sur Palente à une réflexion qu'il faut anticiper sur les changements de populations qu'on aura d'ici 15 ou 20 ans.

En terme de handicap, 33 % des ménages sont bénéficiaires globalement de l'aide adulte handicapé mais en terme d'augmentation entre 2006 et 2008 il y a une augmentation de 7 %, ce qui fait qu'on est passé de 1 724 en 2006 à 1 899 en 2008. Ces allocataires vivent seuls de façon majoritaire et 60 % des allocataires ont 40 ans et plus avec une problématique tout à fait particulière lorsqu'ils atteignent plus de 60 ans. On voit les difficultés qu'il y a par rapport aux logements autonomes pour cette tranche de population. Concernant le respect de l'obligation d'emploi dans le secteur privé dont je rappelle qu'elle est à 6 %, 40 % des établissements de l'agglomération respectent totalement l'obligation d'emploi et 24 % ne la respectent pas du tout. Enfin majoritairement ce sont des hommes, 2 sur 5 ont plus de 50 ans et on dénombre 151 travailleurs handicapés ou reconnus travailleurs handicapés.

En terme de pauvreté, précarité, quelques indicateurs clés : 9 % des ménages sont bénéficiaires des minima sociaux en 2008, 5 % des ménages bisontins sont allocataires du RMI en 2008 et un peu plus de 13 000 personnes allocataires du RSA dans le département en décembre 2009 alors qu'on en attendait 24 000 et on voit que les difficultés se posent notamment au niveau du RSA activité.

Pour faire face aux nouveaux besoins issus de la crise, les réponses apportées par les directions du CCAS et de la Ville puisqu'un certain nombre de politiques ne doivent pas rester au seul sein du CCAS mais aussi être portées par l'ensemble des politiques de la Ville, face à la précarité, se traduisent par la mise en place d'un pacte territorial d'insertion avec le Conseil Général, politique stratégique commune en terme d'accompagnement social, d'insertion et d'emploi -pour l'instant l'articulation se fait bien entre CCAS et Ville et il faut qu'on travaille à l'améliorer entre CCAS, Ville et Agglomération-, un engagement renforcé auprès des bailleurs sociaux et un rôle clé dans la mise en œuvre cette année du nouveau service public d'hébergement car la loi amène un certain nombre de modifications sur l'hébergement et le logement pour les personnes défavorisées, et là on réfléchit à des formules diversifiées, en particulier au profit des jeunes comme je vous le dirai tout à l'heure.

Par rapport à la confirmation du vieillissement et des besoins des personnes handicapées, la Maison des Seniors conforte sa vocation de lieu unique d'accès et de droit à l'information en rappelant que la Maison des Seniors c'est un travail au sein de la Maison des Seniors mais aussi un travail de terrain sur l'ensemble du site puisque les 7 travailleurs sociaux couvrent l'ensemble du territoire. J'avais eu un peu l'intuition qu'un certain nombre de populations âgées n'étaient pas repérées car ne bénéficiant pas de l'APA elles n'étaient pas prises en compte par le Conseil Général, et que nous ne les connaissions pas nécessairement. Ça se vérifie puisque nous étions l'année dernière à 120 dossiers de personnes âgées et qu'aujourd'hui nous en sommes à 240, donc il y avait bien des personnes non recensées. Les logements foyers et les services d'aide à domicile montrent toute leur pertinence dans la situation actuelle. Je vous rappelle que la réorganisation que nous avons engagée en 2008, l'objectif étant aussi de rendre ces foyers à la fois plus attractifs et plus abordables, nous a permis de faire baisser les loyers de la valeur d'un mois par an, ce qui n'est pas négligeable.

Concernant les aides à domicile, notre objectif est de tenir le cap malgré toutes les difficultés que causent, pas seulement au CCAS, pas seulement à Besançon mais sur l'ensemble du territoire national, la transposition de la directive service aux services à la personne.

Le troisième point c'est la poursuite du schéma d'accessibilité. Quand on dit accessibilité, c'est la voirie, ce sont les transports, ce sont les logements et ensuite viendra la vie normale, accessibilité à l'emploi bien entendu mais aussi à la culture et au sport.

Enfin il faut rappeler que le CHAT est un outil privilégié d'aide par le travail et je voudrais souligner que pour la première fois depuis fort longtemps et depuis trois mois le CHAT engrange des bénéficiaires. Ça ne s'était pas vu depuis longtemps et je crois qu'un travail très important est effectué actuellement qui a permis cela malgré une conjoncture difficile. c'est aussi lié au fait qu'on a diversifié l'activité.

Pour répondre aux besoins multiformes liés à l'enfance et à la petite enfance, et suite à une étude faite sur les activités péri-scolaires et extra-scolaires, il faut un maillage fin du territoire et l'accompagnement personnalisé du programme de réussite éducative et une politique volontariste dans le domaine de la petite enfance qui permette une offre diversifiée. On voit en effet qu'il y a dans la population une demande de mieux diversifier les besoins entre les moins de 6 ans, jusqu'à 5 ans et entre 6 et 11 ans et là il y a une étude à faire.

En réponse au besoin de consolidation du lien social renforcé par la montée de l'isolement résidentiel, l'action des structures d'accueil et d'animation aiguillonne le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF et les nouvelles conventions avec les maisons de quartiers associatives, travail entrepris avec la vie des quartiers. Au plus près des Bisontins et notamment les plus fragiles, les projets de territoire permettent de renforcer les liens par un travail mené en transversalité par différents adjoints, les adjoints de quartier, l'action sociale, l'intergénérationnel, la vie des quartiers, la démocratie et d'autres qui nous rejoindront. Enfin l'année 2010 est une année charnière de la géographie prioritaire marquée par des négociations quant au contrat urbain de cohésion sociale.

Concernant les jeunes, on vous présente là et c'est complété par le document que vous avez reçu par mail, le plan local de lutte contre la précarité des jeunes. A partir de cette analyse, on a commencé à réfléchir et on s'aperçoit qu'il faut vraiment faire la différence entre trois volets du plan. Premièrement les jeunes qui sont plutôt marginalisés et qui demandent une approche et un travail spécifique. Ils sont sur

Besançon selon les structures entre 50 et 100, plus généralement le chiffre qui revient le plus souvent c'est entre 80 et 90. C'est le premier volet et il relève du CCAS. Ensuite un volet qui est celui de la précarité qui nécessite une mise en cohérence de l'ensemble des délégations qui touchent aux jeunes pour arriver à faire quelque chose de rassemblé et de cohérent. Et enfin troisième volet qui est la jeunesse qui va bien et qui est majoritaire.

Donc le premier point, répondre à l'urgence des situations des jeunes les plus en difficulté pour lutter contre les exclusions, notamment dans les domaines de la santé, du logement, de l'alimentation et de l'éducation et vous voyez que là il y a l'ouverture d'un espace santé rue Champrond qui existait dans le cadre de l'accueil de jour mais sur lequel on souhaite mettre l'accent pour l'accueil des jeunes puisque je parle de ces 80 environ qui manifestement ne sont pas dans des structures, ne fréquentent plus les centres de soins. Ensuite, il est réfléchi à un lieu de distribution alimentaire, sans doute un type d'épicerie sociale sur Montrapon - Fontaine Ecu et plutôt en direction des étudiants car on a notamment un certain nombre d'étudiants étrangers qui ont du mal à se nourrir mais pas seulement des étrangers et cette action serait menée en commun avec le CCAS, une association et la Banque Alimentaire. Une demande pour un poste de psychologue de rue a été faite au Haut Commissariat à la Jeunesse, on n'a pas encore de réponse, mais vraiment ces jeunes-là ne sont pas faciles à approcher, il faut vraiment les apprivoiser si on veut arriver et c'est très long. Par contre, une fois qu'ils sont en confiance il faut des réponses très rapides et que les travailleurs sociaux soient tout de suite très présents pour apporter des réponses ou des aides. Enfin il est prévu un soutien au Portail Jeunesse mais ça c'est avec le CDJ et la Mission Locale je crois.

Deuxième point, capter les jeunes en renforçant l'information à destination des jeunes et en allant au-devant d'eux. Ils disent souvent qu'ils n'ont pas d'informations alors que l'information existe. Peut-être qu'ils ne savent pas la trier, enfin on va faire un effort pour aller au-devant d'eux, que ce soit avec le CRIJ, la Mission Locale, la Vie des Quartiers ou le CCAS.

Troisième point : accompagner les jeunes dans leur insertion et sécuriser leurs parcours par l'aide aux projets. Donc, pour l'emploi, doubler en deux ans le nombre de parrainages, ça se fait à moyens constants, expérimenter une banque de stages à Planoise pour la rentrée 2010, passer des contrats d'autonomie à 150, favoriser la mobilité internationale pour 50 jeunes. Ensuite le micro-crédit dont je dois dire que nous ne l'avons pas appelé comme cela au début, nous avons au CCAS envisagé une aide aux projets et quand le Haut Commissariat aux Solidarités a fait des appels d'offres, nous avons présenté notre projet et Martin HIRSCH l'a labellisé comme micro-crédit personnel donc nous l'avons retenu sous ce nom-là puisque c'est sous ce nom-là qu'il a été reconnu et financé. Enfin, un soutien pour l'accès au logement autonome en proposant 20 logements tremplin. Les logements tremplin c'est comme les baux glissants chez les personnes précaires, c'est-à-dire qu'à un moment donné ils sont seuls et n'ont pas de caution pour avoir un logement. Le CCAS prend alors le relais et se fait rembourser par les jeunes. Ensuite il y a différentes expériences de logements intergénérationnels dont on pourra reparler.

Quatrième point : accompagner le passage à l'âge adulte c'est-à-dire passer le cap et apprivoiser les risques. Chez un certain nombre de jeunes le risque fait partie de l'adolescence mais il fallait travailler avec eux pour que les risques pris ne soient pas au-delà de ces limites parce que ça finit par être des risques contre soi qui sont très néfastes.

Cinquième point : Favoriser l'engagement citoyen des jeunes par la création d'un contrat local d'aide aux projets, une équipe d'étudiants médiateurs, cela venant s'ajouter à un certain nombre d'engagements qui existent déjà, je pense au dispositif A Tire d'Aile qui va changer de nom mais qui fait appel à l'engagement civique, je pense aussi à Prévenance où des jeunes sont engagés dans la visite de personnes âgées ou isolées et puis sans doute et même sûrement faudra-t-il qu'on s'appuie sur le service civique.

Et enfin le dernier point : faciliter les études supérieures à Besançon en aidant tout particulièrement les étudiants en précarité. Voilà résumé à très grands traits un document très épais.

M. LE MAIRE : Et qui recèle beaucoup d'informations très importantes. Je te remercie ainsi que les services qui ont fait un superbe travail. Merci d'avoir été très précise, très concise, je passe la parole à ceux qui veulent intervenir.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'étais félicité de la qualité du rapport de l'analyse des besoins sociaux de l'an dernier, un rapport très substantiel de 118 pages et mon premier sujet d'étonnement c'est qu'il n'y ait que 7 pages cette année alors que l'an dernier ce rapport de 118 pages brossait bien la situation et exprimait nombre de préconisations et c'est justement là-dessus que je voulais vous interroger. Il est regrettable qu'il n'y ait pas une suite, une continuité manifeste entre les préconisations certes puisque ce qui apparaît dans le tableau est bon à prendre évidemment mais on sait très bien que l'efficacité s'inscrit dans la durée et je ne trouve pas de continuité, de lien, de conformité, de cohérence avec ce qui avait été exprimé l'an dernier. Je prends les pages 32, 42, 62 du rapport de l'an dernier avec des préconisations précises comme par exemple la nécessité des facilitateurs dans la recherche d'emploi, d'être inventif, je ne sais pas trop si on a été inventif depuis, dans les solutions de garde d'enfants, d'aide à la mobilité. Vous allez nous dire où est l'inventivité, de même que la nécessité de reconsidérer l'action des services à domicile en terme de rythme des interventions, de demandes de transport, de même que la nécessité de remédier ne serait-ce que par la sensibilisation au fait qu'une entreprise sur trois seulement remplissait ses obligations en matière d'emploi des handicapés. C'est bien mais je pense qu'il y a une grande perte en ligne dans votre action comme n'étant pas d'un suivi clair avec l'analyse des besoins sociaux de l'an dernier, analyse partagée parce qu'en effet tous les acteurs de ce travail de l'an dernier, ce sont les mêmes je suppose cette année, sont issus de tous les horizons de gens qui connaissent bien ces questions de besoins sociaux. Voilà la question, les interrogations et les regrets que j'avais à exprimer.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Il est peut-être même encore mieux présenté que l'année dernière, quand je dis présenté je ne parle pas seulement de la présentation physique mais dans la lecture et le contenu. Le document entier a été donné à tous les membres du conseil d'administration du CCAS forcément et à ceux de la Commission n° 2. Il est en ligne c'est-à-dire que vous pouvez y accéder très aisément mais si vous le voulez on peut vous le communiquer.

M. Jean ROSSELOT : Je peux quand même dire que cette année c'est un résumé alors que l'année dernière c'était le rapport global. C'est un détail.

M. LE MAIRE : On aurait dû dire effectivement que c'était un résumé.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je l'ai dit, j'ai même dit que c'était très résumé.

M. LE MAIRE : Vous pouvez par rapport au dernier Conseil de mars 2009, prendre point par point, toutes les réponses ont été apportées. Vous savez très bien que si ce soir on présente ce document qui fait une centaine de pages il n'y aura pas de débat. Donc Monsieur ROSSELOT vous allez pouvoir assouvir votre légitime curiosité mais tout ça est en ligne. On veut faire aussi quelques économies de frais d'impression puisque tout le monde a accès à Internet ici au niveau du Conseil Municipal.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Sur l'innovation je voudrais vous dire que notamment sur le logement des jeunes, quand je cite la diversification de la possibilité de logements accessibles aux jeunes c'est-à-dire soit par le biais de relais par le CCAS de gens qui n'ont pas de caution, qui n'ont personne pour les aider, soit par le biais de services, vous pourrez voir qu'il y a au moins 4 formules qui sont tout à fait innovantes.

M. Jean ROSSELOT : L'évaluation n'est pas faite sur ce qui a pu être fait pour améliorer la recherche d'emploi. En terme de transport il y avait des propositions très précises sur la mise à disposition de moyens. Sur les gardes d'enfants il y avait des préconisations très précises. Simplement je dis que ce serait bien qu'on ait une évaluation de ce qui a pu être fait. Le logement c'est un autre sujet, je n'ai pas parlé du logement, il ne faut pas me répondre sur ce que je n'ai pas demandé.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Il y a pour ce qui relève de l'action sociale le bilan qui a été fourni aux membres du conseil d'administration du CCAS...

M. Jean ROSSELOT : Oui mais vous pouvez nous le dire quand même ici ; on n'est pas au CCAS, c'est un établissement public à part du Conseil Municipal. Ça mériterait qu'on en parle quand même. On me répond document, document, j'en lis assez des documents ! Quand on est aux manettes on est un peu plus «sachant».

M. LE MAIRE : Ma chère Marie-Noëlle tu ne connais pas encore notre ami Jean ROSSELOT.

M. Jean ROSSELOT : Je ne pouvais pas dire que c'était bien, je m'attendais à mieux, quelqu'un qui est aux manettes connaît son sujet.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : On peut le faire mais on y passera tout le Conseil Municipal.

M. Jean ROSSELOT : Ce n'est pas ce que j'ai demandé.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : De cette analyse je vais surtout retenir le fait qu'on enregistre plus de 31 % du nombre des demandeurs d'emplois en deux ans couplé à une forte progression du nombre des ménages bisontins bénéficiant des minima sociaux. Il est dommage effectivement qu'on n'ait pas eu tous les éléments parce que j'ai vu que dans les diapos on avait des informations complémentaires notamment sur le fait qu'il y avait eu une baisse de 56 % des offres d'emplois, donc ça aurait pu être intéressant quand même qu'on ait tout cela avant pour avoir une meilleure analyse de ce dossier. En tout cas cette analyse met aussi en évidence le fait que 54 % des bénéficiaires de RMI à Besançon le sont depuis deux ans au moins donc bien avant la crise. Ces chiffres doivent donc nous interpeller, deux ans au moins avant la crise, ce n'est pas d'hier, on constate quand même là que l'ancrage de la précarité à Besançon sur le long terme démontre les limites d'une politique essentiellement contemplative et compassionnelle. Cette approche ne peut pas constituer une réponse durable capable de redonner de la dignité à ces Bisontines et Bisontins en situation de fragilité et de souffrance. L'immense majorité d'entre eux souhaitent avant tout trouver ou retrouver un emploi, créer une activité économique. Il faut donc mettre le paquet sur la prévention et sur l'insertion par l'activité économique comme le font de nombreuses municipalités. C'est le cas de la Ville de Belfort. Afin de prévenir et enrayer durablement le chômage et la pauvreté, elle a su créer des conditions favorables à l'implantation, à la création et au développement d'activités sur son territoire. C'est ainsi qu'elle a réussi à capter des investisseurs internationaux et nationaux, notamment des sociétés comme Générale Electrique, Alstom Energie, qui créent vraiment là des conditions d'une insertion durable pour les populations. C'est également le choix de la Municipalité d'Ornans avec des entreprises comme Alstom Transport, GUILLIN Emballages. A Besançon parmi les 10 premiers employeurs de la Ville, le secteur public représente plus des deux tiers des emplois avec le CHU en tête du classement suivi par la Ville de Besançon en deuxième position, de l'Université, du Conseil Général. Des entreprises privées à potentiel comme IMASONIC ou Google, Ikéa et bien d'autres, des entreprises qui auraient créé des emplois sont découragées par simple idéologie. Pour dissuader définitivement les plus téméraires, le versement transport est fortement augmenté. Dans ces conditions comment peut-on dire qu'on œuvre pour la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté et la précarité ?

Face à l'urgence, la Ville de Besançon et le CCAS doivent travailler main dans la main avec l'Etat, la Région et le Département bien sûr. Ils doivent rapidement s'approprier tous les outils visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de fragilité et de pauvreté et assurer localement la promotion de tous ces dispositifs, le développement de la création d'entreprises grâce au statut d'auto-entrepreneur. Grâce à ce nouveau statut qui libère l'initiative, 450 personnes ont fait le choix de la création d'entreprise du côté de Belfort. Le micro-crédit personnel mis en place par le CCAS doit prioritairement permettre de tirer les gens vers le haut, par notamment le financement de projets liés à la création d'entreprises, d'activités économiques portées par toutes les personnes au chômage, pas uniquement celles qui sont accompagnées par les travailleurs sociaux mais toutes les personnes au chômage souhaitant s'en sortir, notamment des emplois dans des domaines porteurs, par exemple les énergies renouvelables.

Parmi d'autres dispositifs sur lesquels je pense aussi que là le CCAS et la Ville devraient vraiment faire non seulement la promotion mais s'en emparer, travailler toujours main dans la main avec l'Etat, vous avez parlé des emplois à l'international, je pense aussi au volontariat à l'international avec le secrétariat d'Etat à la coopération. Je pense que là c'est vraiment des choses où il faut travailler main dans la main, se tendre la main. Voilà des choses qui existent.

M. LE MAIRE : Madame PEQUIGNOT, vous nous avez habitués honnêtement à d'autres discours, très honnêtement. Là je suis vraiment déçu par ce discours très politique et qui montre que vous ne connaissez absolument pas les dossiers, je suis désolé de vous le dire très amicalement. Les entreprises découragées par idéologie alors que le Maire passe son temps à rencontrer les chefs d'entreprise et à créer ! Nous avons l'autre jour visité TEMIS qui est une fantastique pépinière de talents où se créent des emplois de demain, où beaucoup d'entreprises - nous en avons visité une qui a été mise en place par notre ami Bruno LEGEARD, ils étaient 2, ils sont aujourd'hui 40- une foultitude d'entreprises sont en train de démarrer. Nous avons visité TEMIS Santé où de nombreuses entreprises s'établissent. Nous avons l'ENSMM. L'incubateur est plein, TEMIS Innovation est remplie, l'hôtel d'entreprises aussi, MEDTEC enregistre + 20 % de chiffres d'affaires cette année, Besançon est en train de devenir une des capitales de tout ce qui tourne autour du médical. Aussi, venir dire, pour des raisons politiques auxquelles vous ne nous avez pas habitués, que je décourage par idéologie les entreprises de venir alors que je passe une partie importante de mon temps, et c'est normal car c'est mon rôle, à rencontrer des chefs d'entreprises, que nous sommes en train d'essayer de relancer ici l'horlogerie haut de gamme, ce n'est pas sérieux. Quand vous comparez avec Belfort, vous savez que c'est parce qu'il y a eu une immense catastrophe à Général Electric, une catastrophe en terme d'emplois, que l'Etat, et c'est bien normal, est venu en aide au Territoire de Belfort qui était un territoire sinistré ? Vous savez très bien qu'on ne peut pas avoir une aide identique à celle de Générale Electrique parce qu'il n'y a aucune entreprise qui ait l'envergure ici de Générale Electrique, ce qui d'ailleurs n'est pas une faiblesse pour Besançon mais plutôt une force pour notre territoire qui est constitué par un maillage de petites et de moyennes entreprises. Alors oser dire cela !

Quand vous parlez de travailler la main dans la main avec l'Etat, je vous donne un exemple très clair, celui de la gendarmerie mobile où j'ai appris par la presse que la gendarmerie allait quitter Besançon, qu'on allait ainsi perdre 100 emplois. J'ai appelé le Préfet qui m'a répondu qu'à ce moment-là il ne le savait pas. Le précédent Préfet m'a dit cela et il l'a d'ailleurs confirmé. Donc je veux bien travailler la main dans la main avec l'Etat mais il faut que l'Etat nous prenne la main et ne la lâche pas en permanence, or il nous tire puis après il nous lâche, donc ça ne marche pas. Vous savez il y a un certain nombre de choses qu'on peut entendre mais cela non ! J'étais encore à midi en réunion à l'Agglomération pour débattre de la stratégie économique d'agglomération qu'on vous présentera à l'automne. On a un nouveau directeur au service économique qui est une jeune femme de grand talent qui a mis au point toute une stratégie économique avec un Cabinet comme ERNST et YOUNG. On est en train de travailler avec l'ensemble des partenaires que ce soit la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Département, la Région pour bâtir une vraie stratégie économique. Aussi, entendre dire ici que par idéologie on refuserait des emplois ! Madame, j'ai travaillé 33 ans dans une entreprise privée, je sais ce que c'est, peut-être plus que vous d'ailleurs, je sais ce qu'est l'entreprise privée, j'en connais les impératifs et je n'accepte pas que l'on dise que nous refusons de créer des emplois à Besançon, c'est trop facile.

Cela dit ça ne trompera personne mais je tenais à vous donner cette précision et vous dire que je suis particulièrement déçu de ce que vous dites, avec une totale ignorance des dossiers dont vous parlez. Ce soir nous avons un nouveau Conseiller Municipal. J'espère que lui au moins il n'aura pas cette attitude-là et qu'il pourra faire des propositions. Nous comparer avec Alstom et Générale Electrique ! Allez voir à TEMIS combien d'emplois ont été créés, toutes ces entreprises où ils étaient 2, 3 au départ et où ils sont maintenant 10, 20, 30, 40, 50, avec ce jeune couple qui est en train de mettre en place un tomographe à émission de positons, quelque chose d'extraordinaire, tous ces talents qu'il y a là-bas et dire qu'il ne s'y passe rien alors que l'Agglomération dont je suis le Président a procédé à la mise en place de TEMIS car il n'y avait pas à l'époque quelqu'un pour relayer l'aide de l'Etat justement puisqu'il y avait une aide de l'Etat, et c'est l'Agglomération qui l'a fait. Donc là je crois que vraiment ce n'est pas un bon axe d'intervention.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je ne serai pas très longue mais je suis atterrée parce que ce que vous dites montre que vous n'avez pas lu les dossiers. Pardonnez-moi de vous le dire aussi clairement. Cela fait plusieurs fois que vous nous parlez du compassionnel pour le CCAS. C'est tout à fait l'inverse ! C'est ce que nous ne voulons pas et c'est ce que nous ne faisons pas. La dignité ce n'est rien d'autre que ce qu'on souhaite. Le micro-crédit pour les jeunes ce n'est rien d'autre. Je pense que vraiment vous n'avez pas lu les dossiers. La contemplation, je crois que ce que nous faisons, c'est tout sauf de la contemplation. Vous parlez de l'insertion, allez voir la cellule emploi commerce Châteaufarine, le travail qui est fait avec Léon de Bruxelles par exemple. L'aide au micro-crédit j'en ai parlé.

M. LE MAIRE : Regardez ce qui se fait au niveau du PLIE, de la Mission Locale.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : L'ancienneté dans les minima sociaux mais malheureusement ce n'est pas le propre de Besançon, lisez les statistiques nationales sur la France, elles sont pareilles, les mêmes exactement. Enfin sur l'Etat, mais regardez nos subventionnements ! Oui l'Etat a donné plus cette année au CCAS mais pourquoi ? Parce qu'il nous a sollicités et que précisément nous sommes rentrés dans une politique de projets. Donc dire qu'on ne travaille pas avec lui, je pense que M. PERREIRA ne serait pas du tout d'accord d'entendre cela. Pardonnez-moi mais compassionnel et contemplation c'est l'inverse de ce qu'on fait.

M. LE MAIRE : Depuis toujours nous sommes contre l'assistanat mais pour la mise en place de véritables projets et les microcrédits servent à cela.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Oui et sur le projet HIRSCH on est quand même pilote avec l'Etat, nous sommes deux, Grenoble et Besançon.

M. LE MAIRE : Deux villes de gauche entre parenthèses pour un projet de M. HIRSCH. Cela dit, je ne suis pas sûr que M. HIRSCH soit vraiment de droite !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Vous dites que je n'ai pas lu et que je ne connais pas les dossiers. Les 56 % de baisse d'offres d'emplois, ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous-même qui l'avez dit. J'ai l'impression que l'on ne se comprend pas. Vous êtes peut-être sur une conception très élitiste parce que là vous parlez d'une petite partie de création d'activités, moi je vous parle de ces formidables capacités de création qu'on peut retrouver dans tous les quartiers partout à Besançon. Là vous êtes en train de parler de TEMIS. Vous connaissez la capacité de TEMIS aujourd'hui ? Vous savez que des entreprises qui sont sur TEMIS sont prêtes aujourd'hui à partir de cette zone ? Vous êtes dans une conception, je suis désolée de le dire, très élitiste et si vous n'ouvrez pas les yeux, plein d'entreprises parmi celles qui sont là aujourd'hui, veulent partir. Il n'y a pas tant d'entreprises que cela dans cette zone, il ne faut pas dire n'importe quoi, donnez-nous le chiffre qu'on l'ait tout de suite. Je peux donner quelques exemples d'entreprises qui sont prêtes à partir de la zone.

M. LE MAIRE : Donnez-les Madame !

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Il y en a déjà qui sont parties, elles se sont délocalisées, pas à l'international mais à proximité.

M. LE MAIRE : Vous n'allez pas nous ressortir IMASONIC ! Donnez donc les autres exemples Madame PEQUIGNOT, à part IMASONIC. Donnez-les vos exemples, je vous redonne la parole exceptionnellement une troisième fois.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Je ne donnerai pas ces informations-là c'est confidentiel mais vous savez très bien qu'il y a des entreprises qui sont prêtes à partir.

M. LE MAIRE : Je crois que tout le monde a compris à quel jeu vous jouez mais c'est un jeu dangereux. Monsieur ROSSELOT vous êtes intervenu deux fois, vous n'avez donc plus la parole. Simplement ce que je veux dire c'est que les chiffres, entre autres 56 %, donnés par Mme la Première Adjointe, vous avez dû le voir, sont des chiffres qui sont totalement dans la tendance nationale parce que

le drame c'est que ce n'est pas qu'à Besançon, mais c'est globalement, dans tout le pays et Madame, cela c'est le résultat quand même quelque part de la politique catastrophique que conduisent vos amis.

M. Michel OMOURI : On va essayer de garder son calme.

M. LE MAIRE : Oh moi je garde mon calme !

M. Michel OMOURI : Simplement en préambule, ne dites pas que ceux de l'opposition ne connaissent pas leurs dossiers parce que vous insultez les 8 membres là. En 2009, j'avais souhaité qu'on réalise une analyse des besoins sociaux pour la jeunesse, cela a été fait, je vous en remercie. Ce rapport nous démontre que les 18-25 ans sont les plus touchés par la précarité et le chômage dû à la crise économique. Vous avez élaboré un plan de lutte contre la précarité des jeunes pour 2010, l'Etat a décidé de vous soutenir en finançant certains dispositifs, comme par exemple : le microcrédit personnel, le contrat d'autonomie.

Je souhaiterais faire quelques remarques au sujet de ce plan d'aide aux jeunes. Vous souhaitez ouvrir un espace de santé pour les 18-25 ans dans les mêmes locaux que l'accueil de jour des sans abris dans le quartier Battant. Je pense que nous ne devrions pas mélanger les problématiques des jeunes en difficulté avec ceux des sans abris car les objectifs d'accompagnement sont différents. Ces jeunes ont besoin de venir dans un environnement plus stable. J'ai sondé divers éducateurs de rue sur cette question. Tous partagent cette même analyse. Je pense qu'on devrait trouver un autre lieu pour les 18-25 ans.

Deuxième remarque, le chômage des jeunes sans qualification atteint plus de 30 % dans certains quartiers de Besançon. Le contrat d'autonomie dit espoir banlieue peut être une des réponses au chômage des jeunes mais nous devons aller beaucoup plus loin. Je vous demande de réétudier notre proposition, à savoir l'implantation d'une école deuxième chance sur Besançon. Cette structure a pour but d'élaborer un vrai projet professionnel pour les jeunes à partir de l'alternance en entreprise. Ces jeunes méritent une deuxième chance tant sur le plan personnel que professionnel. Pour information, le concept école deuxième chance est issu du livre blanc rédigé en 1995 par Mme Edith CRESSON, membre du parti socialiste. Je vous remercie.

Mme Jacqueline PANIER : Je ne sais pas si l'Etat a envie d'en installer une à Besançon.

M. LE MAIRE : Non puisqu'on nous demande de fournir des étudiants pour l'école de la 2^{ème} chance de Belfort qui n'est pas remplie. C'est ça la vérité Monsieur OMOURI, c'est toute la vérité, rien que la vérité.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Je n'ai sans doute pas été suffisamment claire, pardonnez-moi, sur l'espace santé. Il ne concernera pas les jeunes précaires, il concernera les jeunes marginalisés qui sont sur ce quartier, ce ne sont pas les mêmes, c'est-à-dire que ce sont des jeunes qui sont extrêmement difficiles à approcher et qui ont des problématiques de santé tout à fait particulières. Pour l'instant à l'accueil de jour ne seront prises en compte que les personnes plus âgées et il n'y avait rien pour les jeunes et il est important pour ces jeunes marginalisés d'avoir une approche santé.

M. Edouard SASSARD : Je souhaitais juste intervenir en lien avec ce qu'avait dit Mireille PEQUIGNOT sur la partie économie. Vous attaquez le rapport sur un cadre politique c'est-à-dire que la crise excuse beaucoup de choses d'après vous. Alors ce qui est étonnant c'est que quand c'est au niveau national et qu'on vous parle de crise, vous nous parlez de réformes du Gouvernement et quand ça vous arrange de parler de crise au niveau local vous en parlez. Donc il y a un moment où il faudra quand même un petit peu clarifier votre position.

Le deuxième point concerne l'économie. Même si je ne suis pas chef d'une grande entreprise, je voudrais faire part de deux ou trois points. Oui la situation de Besançon est compliquée au niveau économique. Je vais vous donner quelques exemples. Vous prenez MEDTEC, d'accord ils sont là mais nous avons perdu une année sur deux et le MEDTEC va partir à Lyon. Il y avait une inquiétude au sein du

salon de se poser la question si à long terme le MEDTEC resterait tout simplement à Besançon, premier point.

Deuxième point, il y a quand même une personne installée à TEMIS, qui était sur la liste de Jean ROSSELOT en 2008, Denis GUNES. Faites-lui une petite visite, allez le voir, il va vous parler de TEMIS et de comment il se sent dans cette zone qui était au départ purement technique, industrielle, qui est passée en services où il peut y avoir quelques logements, etc. et faites bien la distinction entre TEMIS et TEMIS Innovation. TEMIS Innovation est en effet une réussite et fonctionne très très bien mais je pense -et c'est ce que voulait dire Mireille- qu'entre ces boîtes-là qui créent, qui réussissent dans un premier temps, et celles où il va y avoir comme à Denis GUNES 50, 100, 200 salariés, qui vont créer de l'emploi et qui vont concerner les catégories principalement touchées, c'est-à-dire les catégories A à hauteur de 31 % en deux ans, il faut beaucoup de temps. On a un avantage d'avoir de petites sociétés c'est vrai mais c'est aussi un inconvénient majeur de ne pas avoir des locomotives qui tirent et en terme d'emploi ça se sent sur les gens qui sont les plus en difficulté.

Et dernier point, je voudrais quand même vous rappeler que vous nous aviez expliqué il y a quelques mois au sein du Conseil Municipal qu'étant une cité administrative, nous serions moins impactés. On parlait du financement du tramway, du versement transport, de la diminution de la masse salariale, vous nous aviez dit non il y a de l'emploi administratif, on devrait être moins concerné, moins touché que les autres villes en France.

M. LE MAIRE : C'est vrai.

M. Edouard SASSARD : Mais on n'est pas très loin, on est à 9,4 pour 9,6 au niveau national. Avec 57 % d'emplois administratifs à Besançon, vous avez un taux qui est quasiment proche de celui du national, ce qui prouve que nos entreprises souffrent particulièrement dans le secteur. Donc qu'il y ait des choses qui se fassent, qu'on soutienne les chefs d'entreprise oui, qu'on se bouge pour valoriser évidemment et on est tous d'accord là-dessus mais dire que la situation économique est satisfaisante à Besançon et dans son agglomération, je suis désolé mais ce n'est pas vrai.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit que la situation économique était satisfaisante à Besançon, je ne me souviens pas avoir dit cela. J'ai dit que nous avons une chance d'avoir des petites et moyennes entreprises. M. GUNES que je connais bien et qui est certainement un garçon honnête vous dira l'aide que le Maire de Besançon lui a personnellement apportée pour développer son entreprise que j'ai déjà d'ailleurs visitée au moins à deux reprises. Denis GUNES je le connais très très bien. Je sais d'où il part et je sais qu'il a monté une belle entreprise et nous l'avons aidé à plusieurs reprises. Je peux même vous dire Monsieur SASSARD où nous avons réglé le problème de Denis GUNES, c'était il y a quelques années sur le salon de MICRONORA et c'est là où j'ai donné les instructions pour que son dossier avance et il a avancé ! Demandez-lui, il s'en souvient certainement. Monsieur OMOURI pour une deuxième et dernière intervention.

M. Michel OMOURI : Merci. Je réitère ma demande sur l'école de la deuxième chance. Quand vous avez un grand nombre de jeunes aujourd'hui à Besançon sans qualification, on ne peut pas dire qu'on va peut-être les envoyer à Belfort. Je vous le dis, faites une demande directe auprès de l'Etat et vous pourrez dire après que l'Etat ne souhaite pas une école de la deuxième chance sur Besançon. Je vous le répète parce qu'il y a un grave problème de chômage à Besançon pour la jeunesse.

M. Jean-Marie GIRERD : Je ne vais pas me positionner sur le fond du dossier puisque je viens d'arriver mais je vais reprendre ce qui est indiqué dans l'analyse des besoins sociaux et réalisé afin de guider l'action publique locale. C'est un processus annuel. Je vois dans ce processus un certain nombre de choses qui vont dans le bon sens. Par contre je vois 4 états : il y a ce qu'attendent nos concitoyens, il y a ce que l'on veut faire, ce que fait la politique, ce que l'on réalise et ce que perçoivent nos concitoyens. Je vais prendre les 4 phases. Dans ce que l'on attend, il y a bien sûr l'analyse partagée des besoins sociaux qui est une analyse complète, qui permet de savoir exactement ce qu'ils veulent faire et là on a tous les éléments pour mener une politique. Dans ce que l'on veut faire, on a un exemple dans le rapport n° 6 à la page 25 où des axes sont déclinés en objectifs. Je n'ai pas suffisamment de recul pour voir la pertinence des objectifs par rapport aux axes mais enfin c'est un élément important. Et j'espère que lors d'un

prochain Conseil on aura puisque ça c'est un extrait du plan local qui a été mis en évidence, on aura un suivi de ces objectifs à 6 mois pour savoir exactement comment les choses avancent par rapport à la fin 2010. Et enfin je dirais que le chaînon manquant, mais je crois que c'est parce que ces démarches sont plutôt récentes, c'est une enquête d'évaluation par rapport à ce qui est réalisé, ce qui est perçu. Il y a un risque important d'insatisfaction de nos concitoyens si les politiques que l'on a définies ne correspondent pas tout à fait à ce qu'ils veulent. Donc je crois qu'il est important en même temps qu'il y ait des objectifs, que par rapport aux réalisations d'une façon ou d'une autre on puisse percevoir exactement ce qu'attendent nos concitoyens et comment on répond à ces attentes. Et cela va jusqu'à l'efficacité et l'évaluation des politiques menées au point de vue du processus.

M. LE MAIRE : Lors du Conseil du 26 mars 2009, Mme GELIN avait demandé, et je m'étais engagé à lui donner des éléments sur ce qui est fait en direction des jeunes. J'ai demandé à Annie MENETRIER de travailler là-dessus et elle va nous dire ce que nous avons fait depuis un an parce que par rapport aux axes de travail qui avaient été décidés, mis en avant lors du Conseil du 26 mars 2009, nous avons apporté un certain nombre de réponses. Vous pouvez peut-être nous reprocher de ne pas faire un Conseil spécial pour parler de tout cela, ce qu'on peut à la limite entendre, mais par rapport à ce qui a été dit, des réponses précises, c'est ce qu'a voulu expliquer la Première Adjointe, ont été apportées et concernant les jeunes on a fait beaucoup beaucoup de choses.

Mme Annie MENETRIER : Effectivement on a fait beaucoup de choses depuis deux ans, pour ce qui me concerne depuis que je suis Présidente de la Mission Locale. Donc la Mission Locale en 2009 a reçu près de 3 600 jeunes dont plus de 1 000 originaires des zones urbaines sensibles de la Ville de Besançon. C'est 30 % en sachant que près de 70 % de ces jeunes sont à un niveau infra, un niveau 5 c'est-à-dire en dessous du niveau baccalauréat. Ce sont essentiellement des jeunes qui sont peu ou pas diplômés donc ça répond aussi à ce qui était demandé. On a réorganisé la Mission Locale. Nous avons un service relations avec les employeurs en charge du développement, sur le développement offres de services aux entreprises et aux collectivités et à ce jour nous avons signé 10 conventions avec des entreprises publiques ou privées de la place pour travailler sur le volet stage, le volet alternance et le volet emploi en CDI, des entreprises comme KEOLIS, GDF SUEZ, etc. Nous avons un service insertion professionnelle sur le secteur Besançon et agglomération puisque la Mission Locale relève du Grand Besançon, et nous avons un service insertion professionnelle ciblé quartiers populaires où nous avons des conseillers qui font des permanences chaque semaine et que notamment nous sommes en train de renforcer sur le quartier de Planoise et le quartier de la Grette compte tenu du nombre de jeunes qui se trouvent en situation de chômage, où là nous avons multiplié par 2 pratiquement les interventions sur ces quartiers ou c'est en cours.

Sur l'activité, nous avons mis en œuvre 20 opérations de recrutement qui ont été organisées soit dans les galeries marchandes, je pense à Châteaufarine, soit dans d'autres lieux. Il y a eu près de 150 visites d'entreprises, donc on est en rapport très étroit avec les entreprises. Nous avons organisé 2 forums emplois en 2009 où nous avons reçu près de 1 200 jeunes et nous en avons organisé un au mois de mars dernier où nous avons, avec le CRIJ, fait venir les entreprises, des centres de formation, etc., 2 000 jeunes s'y sont présentés entre 10 heures et 17 heures. Donc vous voyez que nous ne restons pas les deux pieds dans le même sabot.

M. LE MAIRE : Répète le chiffre.

Mme Annie MENETRIER : 2 000 jeunes dans une journée, c'était le 25 mars dernier au Palais des Sports.

M. LE MAIRE : Ça répond quand même à toutes les questions que posait M. OMOURI. J'ai un autre chiffre, je ne sais pas si tu l'as dit mais je ne crois pas, au premier trimestre 2010 rue de la Cassotte, 3 600 rendez-vous, 1 600 jeunes reçus.

Mme Annie MENETRIER : J'allais y venir, effectivement c'est énorme et c'est sans compter les permanences dans les quartiers.

M. LE MAIRE : Dont plus de 1 000 jeunes venus des quartiers et entre autres de la Grette.

Mme Annie MENETRIER : Je vais terminer sur la mise en relation de 1 200 jeunes avec les employeurs. A peu près 800 jeunes ont obtenu un CDD de plus de 6 mois ou plus puisque la mise à l'emploi quand on parle d'emploi, ce sont au minimum des CDD de plus de 6 mois. Et puis nous avons des ateliers collectifs, etc.

Nous avons été retenus sur plusieurs appels à projets du Haut Commissariat à la Jeunesse, cela a été dit et notamment sur une action qui est citée dans le document, c'est le permis de conduire. C'est important la mobilité et donc il y aura 100 jeunes cette année qui bénéficieront d'un permis de conduire à hauteur de 200 €, quand on sait qu'un permis de conduire ça coûte plutôt 1 200 €, avec une contrepartie, pour aller vers la citoyenneté pour que le jeune aille y compris notamment vers les associations.

Et puis, le Maire l'a dit effectivement, nous avons reçu par exemple 3 800 jeunes, en augmentation de 30 % par rapport à l'année dernière, parce que nous prenons les jeunes au flux. A effectif constant il y a une quarantaine de salariés à la Mission Locale et pour l'instant dans le cadre du plan de relance jeunes, l'Etat nous octroie la possibilité de recruter 2 salariés en CDD sur 6 mois. Donc des conseillers précaires qui vont s'occuper de jeunes précaires, voilà ce que nous propose l'Etat.

M. LE MAIRE : Mais on travaille quand même main dans la main avec l'Etat malgré les difficultés. C'est pour cette raison que je trouve injuste d'entendre dire que nous ne faisons rien pour les jeunes. Et bien sûr que si Monsieur OMOURI, nous sommes préoccupés par le problème des jeunes dans les quartiers puisqu'on vous a dit qu'un tiers des jeunes qui viennent à la Mission Locale sont issus des quartiers. Je crois que sur ce problème d'emploi on devrait vraiment éviter de se monter les uns contre les autres parce que c'est un problème qui est tellement difficile à régler qu'il faut agir.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je crois que Mireille PEQUIGNOT et Edouard SASSARD ont eu raison de rappeler que face à des besoins sociaux, la réponse économique reste la réponse prioritaire parce que c'est une réponse dans la durée, une réponse qui vise à la responsabilisation même si bien entendu il faut une réponse sociale et on en est tout à fait conscient les uns comme les autres.

Alors je voudrais revenir sur deux points, la question de l'évaluation et la question du plan de lutte contre la précarité des jeunes, Jean ROSSELOT et d'autres sont intervenus sur la question d'évaluation. Je n'ai pas la totalité du rapport 2009 en tête, il me semble que quand on se donne des objectifs, certaines réponses sont peut-être possibles dans la durée, d'autres à plus court terme, donc il serait peut-être intéressant à l'avenir qu'on puisse avoir des évaluations de ce qui nécessitait un résultat à court terme, un bilan d'étape à plus long terme suivant les différents objectifs qu'on se donne parce que c'est vaste et on peut être un petit peu perdu après.

Ensuite pour ce qui est du plan précarité des jeunes, j'avais été un peu perplexe devant le terme «apprivoiser les risques» et votre explication me semble plus intéressante que le terme lui-même qui me semblait un peu flou et interprétable de différentes manières. Ensuite vous avez évoqué plus concrètement le fait que A Tire d'Aile serait susceptible d'évoluer et j'ai vu dans le rapport qu'il était question d'une opération «paroles en tête», donc je voudrais avoir plus de précision sur ces deux points.

Mme Martine JEANNIN : Je fais partie du Conseil d'Administration du CCAS et je vois passer des dossiers de personnes défavorisées. Je voulais saluer l'action du CCAS. Aujourd'hui il faut le dire il y a beaucoup de travail à faire et nous avons la chance d'en avoir un dans cette ville parce que dans d'autres villes il n'y a peut-être pas toute cette structure. A Besançon les personnes défavorisées ont la chance d'avoir d'autres personnes qui s'occupent d'elles. On ne peut rien dire là-dessus. On ne peut pas dire que Besançon n'est pas sociale, elle l'est complètement. Par contre effectivement par rapport aux objectifs 2009, il aurait été souhaitable de nous mettre un tableau du réalisé, des actions qu'il fallait renforcer, des axes qu'il fallait laisser un peu de côté, là ça manque. Effectivement on aurait pu faire un comparatif de ce que vous envisagiez de faire en 2009, ce qui n'a pas été tenu et ce que vous alliez corriger en 2010.

Mais moi par rapport au CCAS, franchement je le répète, je vois passer des dossiers sur lesquels quelquefois je m'oppose à contrecœur parce que j'ai un souci comptable et que je me dis que cela coûte cher à la société et pourquoi les Bisontins paieraient pour la misère d'autres Bisontins. Après je me sens

mal car je vois qu'effectivement il y a de la misère, il y a des gens qui sont malheureux et c'est normal qu'on les aide. Voilà, je n'ai rien à redire sur le CCAS.

M. LE MAIRE : Je vous remercie déjà de cette analyse positive. Simplement pourquoi les Bisontins paient pour d'autres Bisontins ? Cela a un nom, ça s'appelle la solidarité, on paie pour ceux qui sont en difficulté, à partir du moment où on donne à ceux qui sont en difficulté les moyens de s'en sortir parce qu'il ne faut pas payer pour ceux qui se laissent assister, il faut payer pour ceux qui veulent s'en sortir et c'est ce que nous faisons.

Mme Marie-Noëlle SCHOELLER : Merci Madame JEANNIN. C'est vrai que parfois c'est difficile tous ces dossiers qu'on traite parce qu'effectivement on est toujours pris entre ne pas faire de la compassion et remettre les gens sur le chemin de l'autonomie. Parfois c'est difficile et je vous remercie de l'avoir signalé. Sur les bilans, je voudrais vous dire qu'on n'a pas prévu de vous présenter le bilan d'action sociale du CCAS mais il est à votre disposition, il est fait et si vous le voulez il suffit de le demander. On peut aussi le mettre en ligne. Concernant maintenant les bilans d'étape, certains sont possibles mais pas sur la jeunesse. Je rappelle que l'analyse des besoins sociaux est sortie en mars et on est en mai, donc on avait déjà travaillé sur les jeunes mais on n'en est encore pas au stade de faire des bilans. Je peux donner un point d'étape sur la Maison des Seniors où on est passé de 120 personnes âgées suivies à 240 en l'espace de 6 mois, c'est beaucoup, et puis sur par exemple le microcrédit qu'on a ouvert au 1^{er} janvier 2010 et pour lequel on a eu 24 demandes dont 21 retenues pour l'instant. Les dossiers non retenus ne s'inscrivaient justement pas dans un projet qui assurait un peu le long terme. Il ne s'agit pas de mettre un cautère sur une jambe de bois mais d'accompagner des projets dont on pense qu'ils vont aider des jeunes à sortir d'affaire. Voilà deux exemples sur des actions récentes.

M. Frank MONNEUR : Les dernières interventions de l'opposition étant plus mesurées et constructives, je vais moi-même atténuer mon propos mais je pense effectivement que face à cette analyse des besoins sociaux on méritait autre chose qu'une position idéologique assez caricaturale et même déplacée face à cette urgence sociale. Là je m'adresse principalement à Mme PEQUIGNOT effectivement, je crois qu'il faut sortir de ce schéma que vous avez en tête et que vous voulez marteler à chaque Conseil dorénavant, à savoir une gauche qui sur le plan économique serait contre les entreprises mais qui sur le plan social serait compassionnelle, contemplative avez-vous dit, car ça c'est vraiment de la caricature, il ne manque plus que le thème de l'insécurité ou de la sécurité et là le tableau serait complet. Alors c'est vrai que tout à l'heure nous avons entendu parler de manque d'inventivité mais en fait face à cette crise sociale qui est une crise profonde, nous, nous ne cherchons pas l'inventivité à tout prix, ce n'est pas ce qui nous motive. Nous souhaitons surtout aider les personnes qui souffrent, les sortir de leur situation et nous voulons les aider de la façon la plus efficace possible. Et je crois que cette analyse des besoins sociaux nous aide à comprendre un peu les mécanismes qui peuvent être mis en place et amplifiés.

Madame PEQUIGNOT vous avez raison de dire que la souffrance sociale a progressé à Besançon mais enfin cela ne vous a pas échappé, et le Maire l'a rappelé tout à l'heure, qu'il se trouve quand même que ce phénomène malheureusement a touché tous les pays industrialisés depuis maintenant deux ans. Alors vous évoquez l'Etat bien sûr c'est très bien mais nous aimerions nous aussi avoir l'Etat le plus souvent possible à nos côtés même s'il l'est, il est présent, mais on aimerait le voir encore davantage à nos côtés et puis on aimerait surtout voir le plus haut personnage de l'Etat agir contre le chômage et la crise sociale avec autant d'énergie qu'il a pu en mettre comme le week-end dernier, d'ailleurs très légitimement, pour relever l'euro face à la cupidité des spéculateurs et des marchés financiers. Voilà effectivement cette énergie dont on a besoin pour sortir de la crise sociale et si on s'y met tous, peut-être qu'on y arrivera.

M. LE MAIRE : Monsieur SASSARD pour réagir aux propos de M. MONNEUR j'imagine.

M. Edouard SASSARD : Non pas du tout mais c'est intéressant comme thème, je pense qu'on sera d'accord là-dessus, nous on ne fait pas du tout de différenciation entre l'entreprise et le social, ça n'a strictement rien à voir. Simplement on sait très bien que pour faire avancer, bien sûr nous sommes tous concernés. On sait qu'il faut avoir du boulot, ça permet d'investir, d'acheter des appartements, on sait que les gens vont rester à Besançon, on sait que ça va apporter de la taxe foncière, on sait qu'on a besoin de

cette création de richesses et si, comme c'est le cas aujourd'hui quand on a parlé sur la partie budgétaire, financière, si on sait qu'il y a moins de gens qui sont imposés, qu'il y a moins de richesses, vous m'expliquerez comment vous allez redistribuer. Quand on n'a que 40 % des Bisontins qui sont imposés sur la taxe d'habitation, expliquez-nous comment après il y a une redistribution. Après les 60 % sont compensés par l'Etat donc là il est sympathique l'Etat mais sinon quand même on sait très bien que les deux sont en adéquation et dans une entreprise où ça marche bien, où il y a de l'intéressement, où tout le monde participe, il y a un équilibre entre nous tous. On se retrouve sur le fait que sur les grands groupes ce qui se passe est complètement débile, ou dans d'autres secteurs d'activités il y a des débilites de revenus, etc. moi je ne crois pas du tout que ce soit en opposition l'entreprise et le social. Je n'ai pas l'impression de revenir en arrière, au contraire.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous. En ce qui me concerne, c'est vrai que c'est peut-être mon côté un peu «strauskhanien» qui ressort et il ressort beaucoup actuellement d'ailleurs et je m'en félicite, c'est qu'on ne pouvait pas distribuer des richesses qu'on n'avait pas créées, qu'on ne pouvait pas mener, je l'ai dit je l'ai même écrit dans mon programme des municipales en 2008, des politiques sociales, culturelles, sportives dans les quartiers si on ne crée pas de la richesse. Ça c'est la première chose. La deuxième chose que je disais, c'est que le Maire n'est pas un chef d'entreprise, il ne crée pas des emplois. Il doit faire en sorte que les conditions soient telles que l'on puisse créer des emplois ici mais aussi les développer. Je n'ai pas changé d'avis et c'est le credo que je développe actuellement, je ne suis pas un chef d'entreprise, peut-être que j'aurais pu l'être, en tout cas je n'en suis pas un mais je dois mettre beaucoup d'énergie, et c'est ce que nous faisons avec Jean-Pierre MARTIN à l'Agglomération par exemple, pour créer les conditions favorables à la création d'emplois ici. Je suis d'accord avec vous qu'on ne peut pas distribuer des richesses qu'on n'a pas produites et je n'ai jamais rien dit d'autre depuis 2001 que je suis élu et je l'ai même déjà écrit au moins une bonne vingtaine de fois.

M. Pascal BONNET : Je voudrais dire que je trouve que Frank MONNEUR a raison de faire confiance et d'attendre de l'énergie du Président de la République une réponse adaptée à la situation de la crise en France et c'est justement parce qu'il y a une réponse européenne qu'il a su apporter à plusieurs reprises quand l'Europe a eu besoin de cette énergie que la France va en bénéficier parce qu'on ne peut pas isoler la France d'une réponse européenne aujourd'hui dans le contexte international qu'on connaît.

M. LE MAIRE : Tout ce qui est bon pour la France est à prendre. Après, on verra les prochaines années, les prochains mois nous donneront plus d'information.

Mme Annie MENETRIER : Une intervention concernant l'analyse des besoins sociaux pour dire que les chiffres et les éléments qui nous sont communiqués dans cette analyse nous montrent, et cela a été dit à plusieurs reprises avec acuité, que ce sont les jeunes, les salariés notamment les moins diplômés mais aussi les familles de retraités des quartiers populaires qui paient la crise alors que, n'en déplaise à l'opposition municipale, les banques avec les milliards que nous leur avons octroyés se portent bien, tout comme les profits d'ailleurs. En revanche pour la grande majorité de nos concitoyens, c'est-à-dire celles et ceux qui ne sont pas concernés par le bouclier fiscal, leurs conditions de travail se dégradent et le Gouvernement a décidé d'enfoncer le clou puisqu'il vient d'annoncer un plan d'austérité et de régression sociale avec des effets désastreux pour les retraites, les services publics et le chômage. Concrètement à Besançon et en France cela veut dire la poursuite du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat, donc cela veut dire que la fonction publique d'Etat ne pourra pas recruter de jeunes autant que nécessaire. Cela va se traduire par exemple à Besançon par le départ d'une centaine de familles de gardes mobiles de la gendarmerie, mais aussi par des suppressions d'emplois au CHU de Besançon, un CHU qui est déjà en sous-effectifs. Cela veut dire aussi la remise en cause dans ce plan drastique, des aides économiques à la construction de logements, aux aides à l'emploi, aux aides sociales et des niches fiscales comme le crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile ou encore l'abattement de 10 % sur les montants des pensions et des retraites. C'est encore le citoyen de base, c'est-à-dire nos concitoyens qui vivent de leur travail qui vont payer l'addition alors que les chèques vont continuer à être distribués à quelques foyers fiscaux les plus riches, et c'est tout simplement inadmissible.

Donc ces sombres perspectives pour 2010 sont dans la droite ligne de la ligne de la droite qui a comme conséquence pour notre région et à Besançon une augmentation du chômage. Cela a été dit, les derniers chiffres font état d'une augmentation de 20 % entre décembre 2008 et décembre 2009 et d'après le service public de l'emploi, ce n'est pas nous qui l'inventons, il faut encore s'attendre à une détérioration de l'emploi industriel, une dégradation de l'emploi dans le secteur du bâtiment et une faible reprise dans le secteur du tertiaire en particulier dans le service à la personne puisqu'il est lié directement à la baisse du pouvoir d'achat des ménages, sans compter que nous sommes aussi dans une région de France où le recours à l'intérim est le plus fréquent. Alors pas étonnant de constater donc pour faire le lien avec l'analyse des besoins sociaux une augmentation de 20 % en 2 ans du nombre de familles bénéficiaires d'aides financières du CCAS et dans ce contexte d'inégalités sociales criantes, pas étonnant de voir grandir aussi l'abstention, particulièrement dans les quartiers populaires, comme aux dernières échéances électorales, qui témoigne d'une certaine défiance envers la capacité de l'action politique à faire changer les choses et en tant qu'élue cela m'interpelle et cela doit nous interroger.

Dans ce contexte de doute vis-à-vis de la chose politique, il est donc très important de dire et de populariser ce soir notre action municipale de solidarité envers les personnes les plus fragilisées. Je pense en particulier à une de nos priorités, on en a beaucoup parlé ce soir, notre plan de lutte contre la précarité des jeunes de 16 à 25 ans avec des objectifs concrets pour agir contre l'exclusion, accompagner les jeunes dans leur insertion ou encore faciliter les études supérieures pour les étudiants précaires puisque nous sommes au-dessus de la moyenne nationale avec près de 33 % d'étudiants boursiers à Besançon. Autant d'actions concrètes et volontaristes de la Ville, de son CCAS ou des partenaires comme le CRIJ et la Mission Locale pour améliorer le quotidien d'une jeunesse qui vit plus mal que la génération qui l'a précédée et dans un pays aussi riche que le nôtre, je pense que ce n'est pas acceptable. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : On doit être inquiet effectivement. Ce qui se passe à l'Hôpital m'inquiète beaucoup, je ne vous le cache pas, puis je suis inquiet aussi quand on parle de niches fiscales. Qu'on supprime des vraies niches fiscales je suis d'accord. On est en train de dire maintenant qu'on va supprimer des exonérations de charge auxquelles on avait habitué des petites entreprises, là il faut voir. Je suis pour la suppression des niches mais il faut bien voir de quelles niches on parle. Je voudrais féliciter Annie MENETRIER. Cela montre d'ailleurs qu'une responsable syndicale peut très bien devenir la manager d'une entreprise de 40 personnes et elle a pris cela avec beaucoup de cœur et beaucoup de talent et je profite de l'occasion pour la remercier de ce qu'elle fait au niveau du PLIE et de la Mission Locale.

C'était donc un rapport d'information sachant qu'on va continuer à travailler et que dans les années à venir, les pistes seront l'enfance, l'éducation. C'est là-dessus qu'on va aussi, n'est-ce pas Madame la Première Adjointe, spécialement travailler l'année prochaine, si j'ai bien suivi».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de l'Analyse partagée des Besoins Sociaux.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2010.